

L'IMPAYÉ DE LOYER : DU TRAITEMENT AMIABLE À L'EXPULSION

EN DIGITAL LEARNING

WE-GL539A

¼ journée
(1 h 15)

Cas pratiques

- Support pédagogique
- Quiz d'évaluation finale

OBJECTIFS :

- Savoir réagir au plus vite en cas d'impayé et rendre compte de la situation à son client
- Maximiser les chances de recouvrer la dette et d'obtenir le départ du locataire
- Maîtriser l'ensemble des modifications apportées par les lois ALUR, MACRON et ELAN

NIVEAU & PUBLIC :

La formation s'adresse aux gestionnaires immobiliers, administrateur de biens, titulaire de la carte « G », juristes immobiliers, avocats...

Prérequis : aucun

MATÉRIEL NÉCESSAIRE :

Vidéo projecteur, paper-board

INTERVENANT(S) :

Formateur : Caroline SEBAG, avocat intervenant en droit immobilier

Validé par le Bureau de la Commission Formation FNAIM

 Programme accessible aux personnes en situation de handicap

PROGRAMME

INTRODUCTION

Bienvenue + présentation du cours et des objectifs pédagogiques

I – MAÎTRISER LA PHASE AMIABLE

- La relance du locataire
- La mise en place du plan d'apurement

II – LA CLAUSE RESOLUTOIRE

- Définitions préalables
- Mécanisme

III – LE TRAITEMENT JUDICIAIRE DE L'IMPAYÉ

- Où ? Quand ? Combien ?
- La procédure d'expulsion
- La procédure d'abandon
- L'exécution de la décision de justice

SYNTHÈSE DU COURS ET CONCLUSION

TEST D'ÉVALUATION + RÉPONSE AUX QUESTIONS + REMERCIEMENT